

Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

et

la Fédération Régionale du Bâtiment
Provence-Alpes-Côte d'Azur
(FRB PACA)



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice,

Place Lucien Paye, 13621 Aix-En-Provence cedex 1

représentée par Benoît Delaunay, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, et Natacha Chicot, Rectrice de l'académie de Nice,

d'une part,

et

la Fédération Régionale du Bâtiment Provence-Alpes-Côte d'Azur

sise 344 boulevard Michelet - 13009 Marseille

représentée par Isabelle Lonchamp, Présidente,

Ci-après dénommée « FRB PACA »

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Considérant :

- le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;
- la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- en application du décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est, depuis le 1er janvier 2016, composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice dont les contours géographiques sont conservés. De par leur projet commun les académies d'Aix-Marseille et de Nice s'emploient dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire.
- Les missions de la FRB PACA en matière de valorisation des métiers et des formations du bâtiment, et de promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans le secteur.

Par la présente convention, les parties signataires décident de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise, ainsi que l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves dans le secteur du Bâtiment.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves des collèges, des lycées, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux possibilités d'actions éducation-économie et encourager leur implication.

Article 1 – Axes de collaboration

Les Parties décident ainsi d'organiser leurs interventions, en référence au Parcours Avenir, inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 08 juillet 2013.

Les opérations partenariales pourront être menées au niveau des instances académiques, territoriales, des établissements de formation des académies d'Aix-Marseille et de Nice, ou bien d'entreprises du secteur du Bâtiment, en concertation avec le ou les professeurs référents, et en s'appuyant le cas échéant sur les Regroupements territoriaux éducation-économie (RTÉE).

1.1 Information sur les métiers et les parcours professionnels

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et la FRB PACA conviennent de développer des actions en partenariat portant sur la découverte du monde économique et professionnel, auprès des apprenant de collèges dès la 5^{ème}, de lycées, de groupements d'établissements (GRETA et GRETA-CFA) quelle que soit la voie d'enseignement d'une part, et des enseignants d'autre part.

La FRB PACA pourra ainsi intervenir en lien avec les acteurs et instances pédagogiques, en mobilisant des professionnels issus d'entreprises du secteur pour favoriser leur implication dans le cadre de différents types d'actions, comme par exemple :

- des visites d'entreprises et/ou de chantiers spécifiques ;
- des témoignages de professionnels in situ ou au sein des établissements scolaires du secondaire ;
- des interventions et/ou des exposés lors de rencontres diverses (conférences, table-rondes, réunions thématiques, etc.).

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements avec les professionnels mandatés s'appuiera sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves.

1.2 Partenariats spécifiques de proximité collèges/entreprises

La FRB PACA proposera dans la mesure de ses possibilités, d'organiser des partenariats spécifiques de proximité avec des collèges, en désignant le cas échéant des professionnels « référents » pour les établissements scolaires concernés, en vue de favoriser et faciliter la mise

en place d'actions de partenariat telles que l'organisation de stages de 3^{ème}, la visite de chantiers, l'intervention des dits professionnels au sein des établissements pour informer les apprenants sur les métiers du secteur du Bâtiment et les parcours de formation correspondants, ainsi que leur participation à diverses actions initiées par les établissements.

1.3 Accueil des élèves et apprentis

La FRB PACA mobilisera des entreprises du secteur du bâtiment en vue d'accueillir :

- des collégiens en classe de 3^{ème} dans le cadre des séquences d'observation en milieu professionnel ;
- des élèves de seconde générale et technologique dans le cadre des deux semaines de stage qu'ils doivent effectuer en fin d'année scolaire dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel ;
- des lycéens professionnels et des étudiants des sections de technicien supérieur dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et des stages ;
- des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle.

1.4 Dispositif « Conseiller Entreprise pour l'Ecole »

La FRB PACA ou ses délégations départementales pourront désigner des professionnels susceptibles de participer à des actions de rapprochement éducation-économie, des jurys d'examen, dans les filières relevant de leurs compétences professionnelles. La FRB PACA ou ses délégations départementales pourront ainsi proposer des candidats susceptibles d'être nommés par le recteur de région académique, conseiller entreprise pour l'école (CEE). À cet effet, une convention spécifique devra être signée entre les parties.

1.5 Mise en relation des acteurs et réseaux

Les parties signataires faciliteront la mise en relation des acteurs territoriaux et dispositifs de la relation éducation-économie : conseillers entreprises pour l'école (CEE), pôles de stages, ingénieurs pour l'école, campus des métiers et des qualifications, regroupements territoriaux éducation-économie (RTÉE), ...

1.6 Contribution au développement des campus des métiers et des qualifications

La FRB PACA pourra apporter, le cas échéant, son expertise dans le cadre de la mission première des campus visant à proposer aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir.

1.7 Concertation et réflexions sur l'évolution de la carte des formations initiales, des métiers et des qualifications

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et la FRB PACA conviennent de développer les réflexions prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications et sur la carte des formations professionnelles initiale et continue. Ces réflexions ont pour objectif l'adaptation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises du secteur du bâtiment.

Les parties s'informeront et se consulteront sur :

- l'adaptation des formations et des diplômes aux évolutions économiques et techniques ;
- l'opportunité d'ouverture, de transformation ou de fermeture de sections émanant des lycées professionnels et technologiques ;

- la faisabilité d'ouvrir en partenariat des sections d'apprentissage dans les établissements scolaires pour optimiser l'ensemble des ressources du territoire en s'assurant dès lors de la complémentarité entre les établissements.

1.8 Participation à la formation des personnels de l'Éducation nationale

La FRB PACA incitera ses entreprises adhérentes à accueillir des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de leur formation initiale et continue.

Cet accueil pourra s'inscrire dans le cadre des stages proposés par le CEFPEP 2030 (Centre d'Études et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions) et du PAF (Plan et programme académiques de Formation), avec la volonté mutuelle d'adapter au mieux ces périodes en entreprise aux projets professionnels des intéressés. Cet accueil pourra prendre des formes diverses :

- Organisation de visites d'entreprises pour les personnels de l'Éducation nationale (enseignants de collège, de lycée professionnel, chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, acteurs des Campus des métiers et des qualifications, etc.) ;
- Accueil des personnels volontaires de l'Éducation nationale dans le cadre de stages en entreprise sur sollicitation des services académiques.

Une coopération se poursuivra entre les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la FRB PACA, afin de développer la formation continue des salariés des entreprises de la branche.

La FRB PACA transmettra aux entreprises toutes les informations qui lui seront fournies par les académies d'Aix-Marseille et de Nice sur le potentiel de formation continue disponible par l'intermédiaire des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (GRETA-CFA). Les parties veilleront également à faciliter l'accès des salariés au dispositif de validation des acquis de l'expérience.

1.9 Le concours « Les Génies de la Construction »

Le concours des Génies de la construction, créé en 2005, rénové à la session 2018 est « le concours des territoires intelligents ». Il vise à encourager la créativité et valoriser sa transposition concrète par un travail collectif d'élèves ou d'étudiants qui traitent et illustrent des problématiques liées aux enjeux de la construction et de l'aménagement des territoires. Il est destiné aux élèves de collège et de Lycée, ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Ce concours apporte une contribution à l'éducation, à l'orientation, à la citoyenneté, pour accroître la culture générale des élèves et des étudiants, les sensibiliser aux « territoires intelligents durables et connectés » ancrés dans le secteur de la construction de bâtiments et d'infrastructures et au concept plus général de « développement durable ».

Les signataires de la convention favoriseront la communication, la participation et l'accompagnement des établissements et les équipes pédagogiques à s'inscrire dans le concours. Les interlocuteurs de chaque structure seront clairement identifiés afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre du concours sur la Région Académique, dans le respect des engagements nationaux établis entre les partenaires du concours. (Cf. lesgeniesdelaconstruction.fr)

Article 2 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la FRB PACA.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention de partenariat.

2.1 Suivi de la convention de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires et mettre en œuvre des actions correctives nécessaires.

2.2 Communication

Les parties se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

2.3 Règlement d'un litige

Les parties s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

2.4 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2025, en trois exemplaires originaux.

Pour la région académique Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Pour la FRB PACA

Benoît Delaunay

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

Isabelle Lonchamp

Présidente

Natacha Chicot

Rectrice de l'académie de Nice